

Lausanne, le 23 mars 2021

DGEP : Vous reprendrez bien une petite tournée ?

La récente « tournée » de la DGEP dans les gymnases, effectuée dans la précipitation et uniquement auprès de collègues volontaires et disponibles, n'aura servi qu'à répéter la messe sur l'agenda électronique. Sans surprise... Cette « tournée » a néanmoins montré que, dans tous les établissements, des critiques fondées et fortes se sont opposées à l'obligation d'utiliser l'agenda électronique, un outil chronophage, bureaucratique et qui rate sa cible.

Des reculs devant notre mobilisation

Dans un courrier daté du 5 mars, la DGEP a apporté des précisions quant à l'usage de l'agenda électronique et son obligation. Les courbettes de la DGEP à l'égard de la CDIP – désignée comme seule responsable de l'imposition de l'agenda alors même qu'elle ne préconise aucun outil spécifique dans cette pandémie – ne nous ont pas échappé, mais les quelques reculs du DFJC non plus : fin de la systématisation du remplissage de l'agenda dont la limitation de l'obligation d'usage aux cas de quarantaine ; plus grande marge de manœuvre dans le contenu à inscrire dans l'agenda ; arrêt de l'obligation de l'agenda à la fin de la pandémie. Ne nous méprenons pas : ces aménagements n'ont été provoqués que grâce à notre mobilisation et notre force collective dans les différents établissements. Néanmoins, la DGEP s'entête à maintenir coûte que coûte l'obligation d'utiliser cet outil, ce qui démontre, une fois de plus, qu'elle est sourde aux préoccupations du terrain. Dans ce cadre, les trois organisations syndicales réunies maintiennent l'exigence du retrait des directives – même amendées – sur l'agenda électronique.

« Cachez ces syndicats que je ne saurais voir »

Le courrier du 5 mars est la réponse officielle de la DGEP face à la levée de boucliers causée par ses directives du 1^{er} décembre 2020 sur l'obligation de l'usage de l'agenda électronique. Elle s'est traduite par la pétition

du SSP, munie de plus de 750 signatures, et la saisine par SUD de l'Organe de conciliation et d'arbitrage pour faire constater le conflit collectif de travail et obtenir un acte de non-conciliation. Ces démarches ont été suivies de l'appel unitaire du 18 janvier, conjoint avec la SPV. Alors que les syndicats relaient largement et depuis des mois la grogne qui remonte du terrain et défendent les intérêts des collègues dans un cadre légal reconnu, la DGEP et le DFJC n'ont cessé, sur cette question de l'agenda électronique, de tenter de les contourner. Ils semblent même vouloir persister puisqu'une prochaine « tournée » est d'ores et déjà annoncée dès avril, bien qu'aucune négociation sur ce thème ne soit à l'agenda des partenaires sociaux.

Contournement des conférences des maître·sse·s

Ce qui s'apparente à un projet de déréglementation s'observe également au niveau de la quasi, voire totale disparition des conférences des maître·sse·s depuis un an. Or, celles-ci ont un rôle majeur à jouer dans la vie des établissements; leurs compétences sont d'une très grande utilité, démontrée par exemple lors de l'élaboration puis de la révision du Règlement des gymnases. Ni le Covid-19 ni le département ne doivent déposséder les enseignant·e·s de leurs droits et prérogatives. Dans ce sens, la conférence des maître·sse·s doit être un lieu d'échanges, de débats et de décisions ainsi qu'une interlocutrice centrale de la DGEP. Nous n'acceptons pas les contournements de cet organe officiel.

Baisser la pression

Enfin, le courrier du 5 mars parle de «faire baisser la pression» sur la fin de l'année scolaire «sans pour autant revenir sur les objectifs à atteindre». Avec des classes souvent surchargées et alors que les épreuves d'examens sont «bouclées». Nous cherchons encore à quelle catégorie d'humour pourrait se rattacher ce type de déclaration...

Retrouvez nos prises de position et des informations sur nos sites internet

<https://spv-vaud.ch>

<https://vaud.ssp-vpod.ch>

<https://www.sud-vaud.ch/sud-education/>